

## RÉSOLUTION II – REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

THÈME : CONFLIT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : LA DIMINUTION DU TAUX DE CRIMINALITÉ GRÂCE AUX CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant que l'installation de caméras de surveillance liée à la reconnaissance faciale en Chine engendre une hausse des arrestations de criminels, avec plus de deux mille arrestations de fugitifs en deux ans,
- Prônant que la sécurité assure le bien-être de la population et donc un bon fonctionnement d'une société,
- Observant que le taux de criminalité est en hausse dans des pays occidentaux comme par exemple en France, avec 845 homicides par an,
- Relevant que les Nations Unies prônent la sécurité de chacun,
- Persuadée que la plupart des États commencent à lutter individuellement pour le maintien du climat et donc que les fonds des Nations Unies concernant cette cause sont de moins en moins nécessaires,
- Propose que les Nations Unies dédient une partie de leurs fonds pour la sécurité de chacun ;
- de diminuer les fonds liés aux programmes des Nations Unies pour le développement ;
  - que ces fonds seront ensuite redistribués pour installer des caméras de surveillance produites en République Populaire de Chine ;
  - de débiter l'installation dans les grandes villes, et ainsi efficacement sécuriser le monde.

*Le texte français fait foi.*